



J. DOMINE

Chaque semaine  
M<sup>e</sup> Alain Bensoussan,  
avocat à la cour  
d'appel de Paris  
et spécialiste  
en droit de  
l'informatique, vous  
informe de vos droits.

## 40% des cadres d'entreprise travaillent à la maison dans un environnement non sécurisé

Le Club de la sécurité de l'information français (Clusif) a publié, cet été, les résultats de son enquête annuelle sur les menaces informatiques et les pratiques de sécurité ([www.clusif.asso.fr](http://www.clusif.asso.fr)). Un large volet est consacré aux pratiques des utilisateurs d'Internet à domicile, avec

la banalisation de l'usage de l'informatique et d'Internet à la maison. Selon le Clusif, le comportement des utilisateurs de l'informatique en entreprise serait de plus en plus souvent influencé par la pratique privée, et les frontières entre les deux mondes deviendraient « plus floues », ce qui peut avoir

de lourdes conséquences pour l'entreprise. L'enquête montre en effet qu'un tiers des internautes utilise aussi l'ordinateur familial à des fins professionnelles. Or, ils sont parfois amenés à manipuler des données confidentielles ou sensibles, et ce, dans un environnement informatique non

maîtrisé par le responsable de la sécurité des systèmes d'entreprise (RSSI). Ce constat doit donc les amener à s'interroger sur les risques que cela induit et les protections nécessaires. Vouloir interdire les utilisations dites « mixtes » est totalement irréaliste pour l'entreprise.

Mieux vaut, peut-être, les tolérer, voire les favoriser, tout en développant les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques techniques et comportementales et les outils de protection appropriés (connexions sécurisées, chiffrement, pare-feu, antispyware à jour, etc.).